



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 décembre 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Novembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 16 Décembre 1996

**Projet de classement dans le Domaine Public Impasse Angéline  
Faity**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE,  
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,  
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel  
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,  
M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine  
REYSSAT, Mme Marie•Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 1996**

DELIBERATION D96461

**Urbanisme**

**Projet de classement dans le Domaine Public - Impasse  
Angéline Faity**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les riverains du lotissement "Biraud/Tirbois", impasse Angéline Faity ont demandé l'incorporation de leur voirie et équipements dans le Domaine Public.

Ceux-ci nécessitent une remise en état ainsi qu'une mise en conformité.

A cet effet, les riverains mettront à la disposition de la Mairie la somme de 6250 Francs collectée auprès des colotis, afin de financer pour partie les travaux à réaliser.

La part de la Ville est estimée à 18 750 Francs.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du réseau d'assainissement eaux usées, les colotis paieront le montant des frais de raccordement majoré de 20 % au titre de l'assainissement des voies privées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville de Niort et les colotis, prévoyant les modalités de participation financière pour la mise en conformité de la voie et des équipements, dans le cadre de leur prise en charge et incorporation dans le Domaine Public Communal.
- autoriser M. Le Maire à signer les actes notariés à intervenir sachant que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par la Ville de Niort.
- procéder, après incorporation dans le Domaine Privé de la Ville de l'emprise de la voie, à l'enquête publique réglementaire en vue de son classement dans le Domaine Public Communal, en application du décret n° 89 631 du 4 septembre 1989.

Les recettes et dépenses seront ouvertes au budget 1997.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)